

Postface. Quelques pistes et principes pour un nouvel ordre social.

Lorsqu'il cherche à conclure un essai relativement dense, tout auteur est confronté à deux risques. Celui de paraître rabâcher plutôt que synthétiser - ce qui peut aussi tendre à transformer les éventuelles idées originales de son oeuvre en dogmes absolus - ou celui de lancer le lecteur sur d'autres pistes encore. Je vais essayer de ne pas succomber à ce deuxième risque, que ceux qui me fréquentent encore disent être mon péché mignon. Par rapport au premier risque, être ou paraître dogmatique, seul le lecteur pourra en juger.

Sur ce dernier point, cependant, celui du dogme, que le lecteur se rassure. S'il y a une idée à retenir de mon ouvrage, c'est que la vérité, du moins la vérité humaine, est contingente, relative, et qu'il faut s'habituer à ce que notre soif de certitudes ne soit jamais étanchée. J'y vois, comme je l'ai déjà écrit, un signe d'espoir, mais d'autres peuvent aussi y voir, à juste raison aussi, des motifs d'inquiétude et d'instabilité. Autre idée, à moins que ce ne soit la même, c'est celle de la logique dynamique du provisoire à laquelle il faudra bien s'accoutumer, même si nous ne pourrions jamais réellement nous y habituer. On ne s'habitue pas au changement, par définition pourrait-on dire, et aucun beau discours, aucune belle théorie ne peuvent gommer les difficultés, et parfois les souffrances, qui y sont souvent associées. On peut seulement chercher à les atténuer.

Ces douleurs du changement peuvent paraître plus faciles à endurer si ceux qui doivent les endurer, nous tous, plus ou moins - car si nous sommes tous 'égaux', nous sommes surtout tous différents, à la fois devant les difficultés et les possibilités de les surmonter - se sont approprié les raisons du changement. Ce qui n'est possible que si un projet de société suffisamment mobilisateur est proposé à la collectivité concernée, et en particulier à tous ceux qui vont être aux premières lignes, soit en tant qu'acteurs indispensables, soit en tant que victimes potentielles. Sans vouloir nécessairement promettre systématiquement des souffrances et des larmes, je pense qu'aucun état moderne, aucune collectivité 'adulte' et citoyenne, ne doivent plus s'autoriser à travestir la réalité, ou ce qui est pensé comme tel, aux membres de leur communauté.

A côté de cette vision mobilisatrice, de ce projet collectif, de ces objectifs partagés, il y aussi quelques grands principes, une sorte de charte, qu'il est, là aussi, souhaitable sinon indispensable d'énoncer de la façon la plus transparente et la plus claire possible. Il ne s'agit plus de se retrancher derrière l'adage 'nul n'est censé ignorer la loi' (8000 lois, 80000 décrets, cela est déraisonnable, même pour un esprit cartésien) mais que chaque citoyen ou membre de la collectivité concernée puisse s'y référer presque instinctivement. Je propose ainsi les 10 principes, critiquables et amendables bien sûr, qui pourraient servir de charte à une société à la fois libérale et sociale, principes que j'ai tenté d'illustrer, sinon de justifier, tout au long de cet essai. Ce ne sont pas des commandements, et ce nombre 10 est donc un simple hasard du à l'insuffisance de mes capacités de synthèse. Les psychologues et les spécialistes de la communication diront sans doute que le chiffre 7 aurait été préférable.

Voilà ce que pourraient être les 10 principes du libéralisme social:

- 1- Une collectivité s'articule autour d'un projet, d'une vision, d'un 'sens'.
- 2- Principe de liberté: chaque individu est libre (et, en particulier d'adhérer à la vision de cette collectivité, ou de la quitter, sans mettre pour cela en péril sa vie ou celle des siens)
- 3- Principe d'équité: chacun doit être traité (processus) de la même façon, même si les résultats de ce traitement sont fonction des spécificités et des talents de chaque individu.
- 4- Principe de dignité: tout individu adhérent au projet collectif doit se sentir digne et reconnu, en particulier par ses activités, rémunérées ou non. Et, plus généralement, tout être humain doit avoir la possibilité de se sentir reconnu, indépendamment de sa 'valeur' économique ou de ses activités marchandes.
- 5- Principe de solidarité: la collectivité doit faire en sorte qu'aucun membre de la collectivité ne soit rejeté par elle pour des raisons dont il ne serait ni conscient, ni responsable.

6- Principe de transparence: tout individu digne d'appartenir à une collectivité doit être traité en adulte et doit, comme tel, pouvoir accéder à l'ensemble des informations dont dispose la collectivité.

7- Principe de diversité: la collectivité est composée d'individus et de talents divers, qu'elle doit chercher à respecter et à faire fructifier plutôt qu'à contrôler, dès lors que les individus concernés adhèrent aux principes de la collectivité.

8- Principe de responsabilité: tout individu, libre et adulte, est aussi considéré comme responsable de ses actes. Il doit en avoir les moyens, mais aussi en assumer les conséquences.

9- Principe (collectif) de complexité ou de résonance: Une collectivité est plus riche de ses diversités que de ses ressemblances, dès lors que les actions et interactions de ses membres s'orientent autour d'un projet ou de valeurs partagées.

10- Principe (collectif) d'anticipation et d'écoute: la collectivité ne peut se développer qu'en acceptant certaines prises de risque, certaines expérimentations, qu'elle ne cherchera pas à contrôler a priori, mais à accompagner. Elle devra, pour cela cultiver et développer ses qualités d'écoute, de compréhension.